



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Le rôle triennal d'évaluation foncière pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2026, 2027 et 2028 de la Municipalité de Pontiac, a été déposé au bureau du directeur général. Toute personne peut en prendre connaissance soit en consultant le site Internet de la Municipalité de Pontiac ou à l'hôtel de ville de la Municipalité durant les heures d'ouvertures habituelles.

Conformément aux dispositions à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut soumettre, à l'égard de ce rôle, une demande de révision concernant l'unité d'évaluation mentionnée à la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée à l'adresse suivante ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS
216, chemin Old Chelsea, Chelsea, (QC) J9B 1J4

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée du paiement requis, selon le montant établi par le règlement numéro 340-24 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

DONNÉ À PONTIAC, ce 25^e jour du mois de septembre de l'année deux mille vingt-six.

Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mario Allen, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de septembre de l'année deux mille vingt- six.

Mario Allen
Directeur général